

DELIBERATION N° 2023.06. 06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Étaient présents :

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;

Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Marie-Claire **NAESSENS**, Isabelle **CANDELIER**, Éric **TIRLEMONT**, Théo **VANENGELANDT**, Fabienne **MEPLON**, Maurice **VANDEWALLE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Christelle **DELEPLACE**, ayant donné procuration à Isabelle **CANDELIER**

Olivier **MORVAN**, ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Brigitte **MAINGUET**, ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Sylvaine **DELVOYE**, ayant donné procuration à Éric **TIRLEMONT**

Était absent excusé :

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline **DECARNIN** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.06.06

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF – 2023/2026

M. LE MAIRE EXPLIQUE à l'Assemblée que depuis de nombreuses années, un partenariat privilégié s'est instauré entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la commune de Vendeville. Plusieurs dispositifs contractuels se sont succédés, comme le contrat Enfance et le Contrat Temps Libre puis, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Si leurs noms ont varié dans le temps, ces contrats pluriannuels d'objectifs et de cofinancement ont permis d'accompagner le développement de l'offre d'accueil et de proposer des actions favorisant l'épanouissement des enfants.

Dans sa nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée avec l'État, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a souhaité rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les

accompagner dans une logique plus globale. Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG), à destination des collectivités territoriales et du secteur associatif.

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité

La convention peut aussi concerner l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement ou encore le handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

Les diagnostics et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de pilotage sera mis en place.

La CTG engage, la CAF à maintenir le soutien financier aux équipements et services financés jusqu'ici. Ce financement garantit le maintien sur le territoire de compétence des financements versés au titre des CEJ pour les services existants selon des modalités de calcul simplifiées (bonus territoire) et garantit également une incitation financière pour le développement de nouveaux services cofinancés par les collectivités signataires des CTG.

La CTG intègrera :

- un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies conjointement avec la CAF;
- l'offre existante d'équipements soutenue par la CAF et la collectivité ;
- un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants. Ce plan d'action sera développé en 2023, suite à la mise à jour et au partage du diagnostic ;
- les modalités d'intervention et les moyens mobilisés ;
- les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

M. LE MAIRE PROPOSE de :

- signer ou son représentant, les conventions d'objectifs et de financement, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du 1^{er} CTG et géré par la collectivité,
- lancer la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale,
- élaborer et autoriser la signature de la CTG avec la CAF du Nord, ainsi que toute pièce afférente, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, afin de sécuriser le maintien des financements existants de la CAF aux structures de la commune de Vendeville, et permettre l'émergence de nouveaux projets.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

- **Autorise M. Le Maire à signer ou son représentant, les conventions d'objectifs et de financement, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du 1^{er} CTG et géré par la collectivité,**

- Autorise M. Le Maire à lancer la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale, ainsi que toute pièce annexée,
- Autorise M. Le Maire à élaborer et à signer la CTG avec la CAF du Nord, ainsi que toute pièce annexée, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, afin de sécuriser le maintien des financements existants de la CAF aux structures de la commune de Vendeville, et permettre l'émergence de nouveaux projets.

ADOpte la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 15 juin 2023

Le Maire,

Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,


Charline DECARNIN

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le



ID : 059-215906090-20230601-2023_06_06-DE